



**Trentième anniversaire de la
quatrième conférence mondiale sur les femmes et de l'adoption de la
Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1995)**

**Note d'orientation concernant les examens approfondis au niveau
national**

Septembre 2023

INTRODUCTION

En 2025, la communauté internationale célébrera le trentième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1995)¹, ainsi que les 10 ans du Programme de développement durable à l'horizon 2030² et ses objectifs de développement durable (ODD).

En prévision de cet anniversaire, les gouvernements mèneront un processus d'examen complet au niveau national, auquel toutes les parties prenantes seront invitées à participer. Les examens devront se montrer inclusifs et mobiliser, quels que soient leur branche ou leur niveau, le gouvernement, les organisations de la société civile, le secteur privé, les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et internationales, les milieux universitaires, les médias et d'autres parties prenantes. Cette démarche entend garantir le caractère approfondi, inclusif, participatif et transparent du processus d'examen, tant au niveau national qu'infranational, en se fondant sur des données factuelles, en tirant des enseignements et en mettant au point des solutions pratiques. Des mesures concrètes et une approche collaborative devront ensuite être adoptées en vue de progresser vers la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que des ODD.

Cet anniversaire représente une occasion de collaborer davantage avec la jeune génération de militants pour l'égalité des sexes et de rassembler les personnes qui ne sont pas pleinement impliquées dans les efforts de l'ensemble de la société et du gouvernement. En unissant leurs forces, les gouvernements et la société ont la capacité de surmonter et d'éliminer les causes profondes de l'inégalité entre les sexes et de définir la voie à suivre afin d'obtenir une égalité effective et de faire en sorte que toutes les femmes et les filles jouissent de droits égaux et de chances égales.

À l'occasion du trentième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la Commission de la condition de la femme entreprendra, en mars 2025³, un examen et une évaluation des progrès réalisés concernant la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que l'accélération des efforts vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

Cet anniversaire est également l'occasion de renforcer les actions favorables à l'égalité des sexes et la mise en œuvre du Programme 2030 et d'autres engagements mondiaux, notamment la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et les résolutions ultérieures sur les femmes, la paix et la sécurité ; le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (2015) ; l'accord de Paris sur les changements climatiques (2015), ainsi que divers engagements régionaux en faveur de l'égalité des sexes et de la réalisation des droits des femmes et des filles.

En conséquence, tous les États sont invités à procéder à des examens approfondis au niveau national des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme

¹ [Chapitre I, résolution 1, annexes I et II du Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes](#), Beijing, 4–15 septembre 1995.

² Résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

³ Résolution [2022/5](#) du Conseil économique et social.

d'action de Beijing, ainsi que des conclusions de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en 2000⁴.

Les gouvernements sont invités à collaborer à tous les niveaux avec les parties prenantes concernées sur les préparatifs de l'examen de 2025, afin de tirer parti de leur expérience et de leur expertise. Les commissions régionales des Nations Unies sont invitées à procéder à des examens régionaux afin que les résultats des processus intergouvernementaux au niveau régional puissent être pris en compte dans l'examen de 2025 de la Commission.

La présente *Note d'orientation concernant les examens approfondis au niveau national* a été préparée par ONU-Femmes en collaboration avec les cinq commissions régionales : la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO). Elle vise à soutenir les États et les autres parties prenantes dans le cadre des examens approfondis au niveau national.

Comme les années précédentes, les rapports nationaux seront intégrés aux rapports de synthèse régionaux que les commissions régionales prépareront en vue de leurs examens intergouvernementaux régionaux respectifs. Ils seront également intégrés au rapport de synthèse mondial qu'ONU-Femmes soumettra lors de la soixante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme qui se tiendra en mars 2025.

Dans une première section, la *Note d'orientation* propose des suggestions sur le processus concernant la structure institutionnelle, la participation de plusieurs parties prenantes et la préparation d'un rapport national, notamment un calendrier, et des sources possibles d'information. La deuxième section fournit des suggestions et des questions détaillées afin de faciliter la préparation du rapport descriptif. ***Veillez noter que cette année, les rapports nationaux seront soumis via téléchargement sur une plateforme en ligne, conjointement avec un court questionnaire visant à faciliter les bilans régionaux et mondiaux. Pour plus de facilité, le questionnaire figure dans la deuxième partie de la Note d'orientation.***

⁴ Résolution [S-23/2](#), annexe, et résolution [S-23/3](#), annexe.

PARTIE I. EXAMENS APPROFONDIS AU NIVEAU NATIONAL

a. Objectifs

Les examens approfondis au niveau national ont pour objet d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre et identifier les problèmes rencontrés. Ils doivent permettre d'établir un bilan des réalisations, d'identifier les lacunes et les échecs, et de définir des stratégies afin d'y remédier. Ils doivent donner lieu à un engagement renouvelé et à des ensembles d'actions prioritaires clairs, et contribuer à mobiliser les moyens de mise en œuvre et les partenariats nécessaires, à appuyer l'identification de solutions et de bonnes pratiques et à promouvoir la coordination et l'efficacité des actions nationales, régionales et internationales. Les examens doivent permettre d'aligner et de créer des synergies avec les travaux sur le Programme 2030 et de dynamiser sa mise en œuvre favorable à l'égalité des sexes.

b. Structure institutionnelle et communications

Leadership : Les examens approfondis au niveau national doivent comporter une approche à l'échelle de l'État. À cette fin, il est recommandé que le leadership général et la coordination des examens au niveau national soient confiés au chef du mécanisme national pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, de préférence au niveau ministériel.

Approche à l'échelle de l'État et coordination : Un comité ou groupe de travail interministériel, présidé par le chef ou la cheffe du mécanisme national pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles et réunissant tous les ministères et agences gouvernementales, peut constituer une voie d'approche pangouvernementale pour cet examen, confirmant ainsi que tous les ministères et agences gouvernementales, notamment les ministères des finances, contribuent à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles et y portent un intérêt. Les autorités gouvernementales locales et municipales peuvent également apporter une contribution importante. À cette fin, les comités interministériels déjà en place pour l'égalité des sexes peuvent être renforcés. La collaboration et la conformité aux autres mécanismes institutionnels existants, en particulier ceux chargés de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ou de la préparation des rapports en vertu des traités internationaux relatifs aux droits fondamentaux auxquels adhère l'État sont également recommandées.

Accès aux données : L'examen approfondi au niveau national se fonde sur des données de qualité, à jour et ventilées. L'examen peut également servir à recueillir des données supplémentaires ventilées par sexe, âge, ainsi que d'autres facteurs et statistiques du genre. La collaboration des bureaux nationaux de statistique est importante, de même que le rôle qu'ils jouent.

Approche à l'échelle de la société et coordination : Outre les structures institutionnelles qui garantissent une approche à l'échelle de l'État, des accords de collaboration et de consultation avec d'autres parties prenantes doivent être mis en place. Un comité de pilotage national convoqué par le chef ou la cheffe du mécanisme national pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ou des dispositions similaires doivent être mis en place afin de favoriser les échanges réguliers avec les parties prenantes et de tirer des résultats de ces derniers (voir ci-dessous).

Diffusion des informations : L'examen approfondi au niveau national doit faire l'objet d'une large publicité. En outre, l'état d'avancement des activités doit être communiqué régulièrement par le biais des médias traditionnels et nouveaux, notamment des réseaux sociaux.

c. Participation et contributions de plusieurs parties prenantes

Parties prenantes : Parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles à l'échelle mondiale constitue une responsabilité sociétale. Cela est largement confirmé dans tous les domaines critiques de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, dans les résultats de son premier examen de 2000 et dans les résultats ultérieurs invitant les parties prenantes à contribuer à la mise en œuvre. Une approche à l'échelle de la société doit donc compléter l'approche à l'échelle de l'État concernant les examens approfondis au niveau national. Dans le cadre de ces efforts, les acteurs suivants jouent un rôle particulièrement stratégique : les organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, les défenseuses des droits fondamentaux, les institutions nationales de protection des droits fondamentaux, le cas échéant, les organisations représentant les femmes et les filles victimes de formes multiples et convergentes de discrimination, d'autres organisations représentatives telles que les syndicats, les organisations féminines d'auto-assistance, les groupes de jeunes, les organisations religieuses et organisations professionnelles, ainsi que le secteur privé, notamment les organisations patronales. Il sera également important de collaborer avec les milieux universitaires et d'établir des contacts avec eux. Les médias doivent également être impliqués.

Engagement : L'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et la réalisation de leurs droits fondamentaux exigent des changements à tous les niveaux, y compris au niveau individuel. Les examens au niveau national constituent une occasion de créer un débat national sur la question et de faire participer chaque homme, femme, garçon et fille. Des campagnes d'information, notamment via les réseaux sociaux, ainsi que des forums de discussion nationaux, infranationaux et locaux, des assemblées publiques et d'autres plateformes appropriées peuvent être utilisés pour assurer une large sensibilisation et un engagement inclusif.

Contributions : Afin de renforcer leur implication, il est important de faire participer les parties prenantes au processus. Les examens approfondis au niveau national doivent permettre de garantir que toutes les parties prenantes participent au processus et contribuent à accélérer la mise en œuvre des engagements existants en faveur de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles et de la réalisation de leurs droits fondamentaux. Une stratégie d'engagement impliquant plusieurs parties prenantes peut être mise en place pour sensibiliser et impliquer systématiquement toutes les principales parties prenantes, et garantir leur mobilisation et leurs contributions réelles au processus d'examen. Différentes parties prenantes, telles que le secteur privé, les établissements scolaires, les universités et autres, peuvent contribuer directement à la réalisation de l'égalité des sexes grâce à leurs propres actions.

Activités : Un calendrier des activités doit être tenu à jour et les contributions de toutes les parties prenantes, y compris leurs engagements à des actions spécifiques, doivent être compilées et divulguées.

Rôle du système des Nations Unies : Les coordonnateurs/coordinatrices résident(e)s, les équipes nationales des Nations Unies, les groupes thématiques sur l'égalité des sexes, ainsi que les organismes du système des Nations Unies, en particulier ONU-Femmes si celui-ci est présent, doivent être invités à soutenir ces processus. Il peut s'agir d'une assistance technique visant à faciliter l'engagement et la participation des parties prenantes, et d'un appui pour la collecte et l'analyse des données.

Rôle des commissions régionales des Nations Unies : Les commissions régionales sont encouragées à procéder à des examens régionaux afin que les résultats des processus intergouvernementaux au niveau régional puissent être pris en compte dans l'examen de 2025 de la Commission. Le cas échéant, les commissions régionales veilleront également à soutenir leurs États membres respectifs dans le cadre des

préparatifs nationaux. Les réunions d'examen régionales doivent avoir lieu à l'automne 2024 et au début de l'année 2025.

d. Calendrier relatif aux examens approfondis au niveau national, à la préparation d'un rapport national et à sa soumission aux commissions régionales des Nations Unies et à ONU-Femmes

Les examens approfondis au niveau national devront débuter dès que possible et de manière très médiatisée. Ils devront également comprendre un calendrier des consultations avec les parties prenantes et des activités spécifiques visant à faire le bilan des réalisations, à identifier les problèmes de mise en œuvre et à engager toutes les parties prenantes à prendre des mesures concrètes, à tous les niveaux.

Le processus de rédaction du rapport national peut être supervisé par un comité interministériel ou un groupe de travail.

Les rapports nationaux devront faire la synthèse des progrès réalisés au cours des cinq dernières années (soit environ de 2020 à 2024 ou depuis l'achèvement du rapport national à l'occasion du 25^e anniversaire du Programme d'action de Beijing), des défis auxquels font toujours face les femmes et les filles, et des prochaines étapes à suivre d'après le questionnaire fourni dans la partie II. de la présente *Note d'orientation*. Ces rapports constituent un résultat tangible de l'examen approfondi au niveau national.

Une fois terminés, les rapports nationaux devront non seulement être publiés de manière très médiatisée, de préférence par le chef ou la cheffe d'État dans le cadre du mécanisme national pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, mais également être diffusés à grande échelle.

Voici une proposition de calendrier relatif aux examens approfondis au niveau national :

- **Octobre 2023** : publication par ONU-Femmes et par les commissions régionales des Nations Unies de la présente *Note d'orientation concernant les examens approfondis au niveau national*
- **Octobre à décembre 2023** : processus de planification initié au sein du gouvernement, notamment la création de comités et de groupes de travail, et le premier contact avec les parties prenantes ; processus de planification initié par les parties prenantes
- **Décembre 2023 à mai 2024** : après le lancement officiel du processus d'examen approfondi au niveau national par le chef ou la cheffe du mécanisme national pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, des consultations et des activités mobilisant les parties prenantes sont organisées, parallèlement à la préparation du rapport national
- **1^{er} juin 2024** : réponse au questionnaire et envoi du rapport national sur la plateforme en ligne
- **De mai à septembre 2024** : organisation de consultations régionales avec diverses parties prenantes par les Commissions régionales
- **De juin à octobre 2024** : présentation de grande envergure du rapport national au niveau des pays, suivie par les activités de mise en œuvre (et, selon le cas, achèvement de tous les rapports nationaux et soumission en ligne)
- **D'octobre 2024 à février 2025** : réunions intergouvernementales régionales
- **Mars 2025** : 69^e session de la Commission de la condition de la femme

Les gouvernements sont invités à compléter l'enquête en ligne et à télécharger leurs rapports nationaux d'ici le 1^{er} juin 2024. Tous les gouvernements doivent désigner un point focal et communiquer l'identité de ce dernier à leur commission régionale respective et à ONU-Femmes. Le 31 octobre 2023, les points focaux désignés recevront un courrier électronique contenant un lien personnalisé ou protégé par mot de passe les redirigeant vers la plateforme en ligne en question.

Veillez noter que, cette année, l'envoi des rapports nationaux se fera au moyen d'un formulaire en ligne. Les États Membres sont invités à répondre au court questionnaire en ligne, après lequel ils pourront télécharger leurs rapports nationaux au format de leur choix (Word ou PDF).

Pour toute question, veuillez contacter :

ONU-Femmes

Contact : Mme Aina Iiyambo

Secrétaire exécutive de la Commission de la condition de la femme, Appui intergouvernemental

Adresse électronique : BeijingPlus30@unwomen.org

CEA (Afrique)

Contact : Mme Keiso Matashane-Marite

Cheffe de la Section égalité des sexes et autonomisation des femmes

Adresse électronique : matashane-marite@un.org (objet : Beijing+30)

CESAP (Asie et Pacifique)

Contact : Mme Cai Cai

Chef de la Section égalité des sexes et insertion sociale

Adresse électronique : escap-sdd@un.org (objet : Beijing+30)

CEE (Europe)

Contact : Mme Hilary Murphy

Spécialiste hors classe des questions sociales et Point focal du genre

Adresse électronique : hilary.murphy@un.org (objet : Beijing+30)

CEPALC (Amérique latine et Caraïbes)

Contact : Mme Lucia Scuro

Spécialiste des questions sociales, Division de la promotion de l'égalité des sexes

Adresses électroniques : nicole.bidegain@un.org ; dag@cepal.org (objet : Beijing+30)

CESAO (Asie occidentale)

Contact : Mme Mehrinaz El Awady

Directrice du cluster

Justice de genre, population et développement inclusif

Adresse électronique : elawady@un.org (objet : Beijing+30)

ONU-Femmes ne traduira aucun rapport et publiera ces derniers sur son site Web dans la ou les langues dans lesquelles ils auront été rédigés.

e. Sources d'information

Les rapports nationaux doivent s'appuyer sur les entrées des processus consultatifs nationaux et en tirer parti. Ils doivent également exploiter les sources d'information existantes.

Les sources d'information peuvent inclure les éléments suivants :

- Les rapports soumis aux organes internationaux de surveillance de l'application des traités relatifs aux droits fondamentaux, en particulier le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (voir <https://www.ohchr.org/fr/treaty-bodies/cedaw> pour les rapports des États parties) ; et aux organismes de surveillance régionaux, qui sont créés dans le cadre de la Convention d'Istanbul (<https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/text-of-the-convention>) ; du Protocole de Maputo (<https://au.int/fr/treaties/protocole-la-charte-africaine-des-droits-de-lhomme-et-des-peuples-relatif-aux-droits-des-femmes-en-afrique>) ; et de la Convention de Belém do Pará (<https://www.oas.org/en/mesecvi/default.asp>)
- Les rapports soumis dans le cadre des processus d'examen internationaux, tels que l'Examen périodique universel (sous l'égide du Conseil des droits de l'homme) ou les Examens nationaux volontaires (dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030)
- Les rapports soumis dans le cadre des processus d'examen régional, qui sont organisés sous l'autorité des organes intergouvernementaux régionaux.

Les informations sur les processus d'examen et d'évaluation antérieurs de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, notamment les rapports soumis par les États membres au Secrétariat des Nations Unies avant la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995), et sur les processus d'examen et d'évaluation dans le cadre de son cinquième (2000), dixième (2005), [quinzième \(2010\)](#), [vingtième \(2015\)](#) et [vingt-cinquième \(2020\)](#) anniversaire.

Des informations pertinentes sont également disponibles dans les publications et sur les sites Web suivants :

- *Portail de données du programme Women Count*. Ce portail d'ONU-Femmes présente les dernières données disponibles sur les indicateurs spécifiques au genre dans les ODD, sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que sur les violences à l'égard des femmes : <https://data.unwomen.org/>
- *Rapport « The paths to equal: Twin indices on women's empowerment and gender equality » (à venir)*. Ce rapport, produit par ONU-Femmes et le PNUD, présente deux nouveaux indices qui dressent un tableau complet des progrès accomplis en matière d'égalité des sexes : <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2023/07/the-paths-to-equal-twin-indices-on-womens-empowerment-and-gender-equality>
- *Progrès vers la réalisation des ODD : Gros plan sur l'égalité des sexes 2022*. Ce rapport, produit en 2022 par ONU-Femmes et le Département des affaires économiques et sociales, fournit un aperçu de la façon dont la question de l'égalité des sexes est prise en compte dans les ODD : <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2022/09/progress-on-the-sustainable-development-goals-the-gender-snapshot-2022>
- *Traduire les promesses en actions : l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. Ce rapport, produit par ONU-Femmes en 2018, fournit une évaluation complète et fiable des progrès réalisés, des lacunes observées et des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des ODD dans une perspective de genre : <https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2018/2/gender-equality-in-the-2030-agenda-for-sustainable-development-2018>
- *Prévenir les conflits, transformer la justice, obtenir la paix : Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies*. Cette étude préparée pour le

quinzième anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité fournit une évaluation des progrès et des recommandations sur la marche à suivre : <http://www.peaceau.org/uploads/unw-global-study-1325-2015-fr.pdf>

- *Forum du Conseil économique et social sur le financement du développement* : Il s'agit d'un processus intergouvernemental à participation universelle, chargé d'examiner le Programme d'action d'Addis-Abeba, d'autres financements pour le développement et les moyens permettant de mettre en œuvre les ODD : <http://www.un.org/esa/ffd/ffdforum/> Le Rapport annuel présente un aperçu des progrès et des perspectives : <https://developmentfinance.un.org/>
- Site Web des Nations Unies sur les changements climatiques : <https://unfccc.int/fr>
- Site Web du Nouveau programme pour les villes : <https://habitat3.org/wp-content/uploads/NUA-French.pdf>
- Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés : <https://www.un.org/ohrls/content/fifth-united-nations-conference-least-developed-countries-ldc5>

Les sites Web des commissions régionales proposent également des publications et des sources d'information susceptibles d'appuyer les examens au niveau national.

- Commission économique pour l'Afrique (CEA) : <https://www.uneca.org/fr>
- Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) : <https://www.unescap.org/>
- Commission économique pour l'Europe (CEE) : <https://unece.org/fr>
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) : <https://www.cepal.org/>
- Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) : <https://www.unescwa.org/>

Des informations sur le processus d'examen et d'évaluation à l'occasion du trentième anniversaire, y compris les rapports nationaux, seront publiées sur le site Web suivant : <http://www.unwomen.org/en/csw/csw69-2025> (à venir).

PARTIE II. STRUCTURE ET QUESTIONS POUR LES RAPPORTS DESCRIPTIFS NATIONAUX

La présente Note d'orientation fournit des questions visant à orienter les examens et les rapports nationaux et couvrant les 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing (ci-après dénommé « PAB »). En 2025, la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing sera examinée pour la deuxième fois dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après dénommé « Programme 2030 »). Pour des raisons pratiques, les 12 domaines critiques ont été regroupés en 6 grands volets mettant en évidence l'alignement des deux cadres :

1. Développement inclusif, prospérité partagée et travail décent
2. Élimination de la pauvreté, protection sociale et services sociaux
3. Éradication de la violence, de la stigmatisation et des stéréotypes
4. Participation, responsabilisation et institutions favorables à l'égalité des sexes
5. Des sociétés pacifiques et inclusives
6. Conservation, protection et réhabilitation de l'environnement

Le Programme 2030 poursuit un objectif spécifique en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles (objectif de développement durable [ODD] 5, atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles) dont certaines cibles résonnent fortement avec le PAB (voir les deux colonnes du tableau ci-dessous). Il souligne également l'importance de l'intégration systématique d'une perspective de genre dans la mise en œuvre du Programme. Étant donné qu'il reprend les autres ODD, le Programme comprend une série d'objectifs liés au genre qui traitent des domaines critiques du PAB, de la pauvreté des femmes à leur rôle dans l'environnement (voir la dernière ligne du tableau ci-dessous).

Programme d'action de Beijing (12 domaines critiques)	Programme de développement durable à l'horizon 2030 (cibles de l'ODD 5)⁵
A. Les femmes et la pauvreté	5.1 Mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles partout dans le monde 5.2 Éliminer toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables 5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés 5.5 Assurer la participation pleine et effective des femmes et aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation
B. L'éducation et la formation des femmes	
C. Les femmes et la santé	
D. La violence à l'égard des femmes	
E. Les femmes et les conflits armés	
F. Les femmes et l'économie	
G. Les femmes et la prise de décisions	
H. Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme	
I. Les droits fondamentaux des femmes	

⁵ Les versions abrégées des cibles officielles sont utilisées à des fins de commodité.

J. Les femmes et les médias	5a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques 5b Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, 5c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives en faveur de la promotion de l'égalité des sexes
K. Les femmes et l'environnement	
L. La petite fille	
Programme de développement durable à l'horizon 2030 (cibles spécifiques en matière d'égalité des sexes visées par d'autres ODD)⁶	
Pas de pauvreté (1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1b) Faim zéro (2.3) Bonne santé et bien-être (3.7, 3.8) Éducation de qualité (4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.6, 4.7, 4a) Travail décent (8.3, 8.5, 8.7, 8.8, 8.9)	Inégalités réduites (10.2) Villes durables (11.7) Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (13b) Paix, justice et institutions efficaces (16.1, 16.2, 16.7) Partenariats pour la réalisation des objectifs (17.18)

Conformément aux engagements pris dans le cadre de la Déclaration politique de 2020, un ensemble de mesures transversales supplémentaires visant à accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ont été identifiées, à savoir : l'examen des progrès réalisés sur le plan législatif, politique et stratégique ; les mécanismes institutionnels permettant de promouvoir l'égalité des sexes ; l'évolution des normes discriminatoires et des stéréotypes sexistes ; les investissements visant à combler les manques de ressources ; la responsabilité pour les engagements existants et le renforcement des capacités, le recueil des données, le suivi et l'évaluation. Chaque pays est encouragé à procéder à des évaluations fondées sur des données factuelles des réalisations, ainsi que des échecs et des problèmes rencontrés dans ces domaines, en mettant l'accent sur 2020 et au-delà.

En retour, les gouvernements s'engagent à prendre des mesures plus poussées pour garantir la mise en œuvre totale, efficace et accélérée de la Déclaration de Beijing et de son Programme d'action, ainsi que des documents résultant de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies par l'intermédiaire de plusieurs stratégies transversales, notamment pour : éliminer toutes les lois discriminatoires ; éliminer les normes sociales discriminatoires et les stéréotypes sexistes ; renforcer les institutions ; intégrer les questions de genre dans les efforts de développement durable ; assurer un financement suffisant ; renforcer la redevabilité ; mettre à profit l'innovation et la technologie ; combler les déficits de données probantes ; et renforcer la coopération internationale et les partenariats pour concrétiser ces engagements.

Structure et contenu des rapports nationaux

Les pays sont encouragés à rédiger leur rapport selon la structure présentée ci-dessous, afin d'offrir un aperçu général des progrès réalisés vers la mise en œuvre du Programme 2030 ainsi que de favoriser la comparabilité des rapports émis par chaque pays. Cette mise en page uniformisée contribuera à informer le processus d'examen et à alimenter les réflexions sur sa mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial. Les pays sont encouragés à approfondir chacun des aspects proposés de manière équilibrée.

⁶ Cette liste n'a qu'une valeur indicative et n'est pas exhaustive. Les cibles ne sont incluses que si les indicateurs correspondants impliquent explicitement une ventilation par sexe et/ou font référence à l'égalité des sexes comme objectif sous-jacent. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le chapitre 2 du rapport *Traduire les promesses en actions : l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, publié par ONU-Femmes en 2018. New York.

La section 1 comprendra une synthèse d'une à deux pages présentant les grands axes du processus d'examen mené au niveau national, les principaux progrès, défis et échecs survenus au cours de cinq dernières années, ainsi qu'un maximum de deux stratégies prometteuses, de préférence dotées d'un potentiel de transformation et susceptibles d'être appliquées à d'autres pays.

La section 2 doit établir une analyse macroéconomique des priorités, des réalisations, des problèmes et des échecs, en mettant l'accent sur les cinq dernières années (par exemple, de 2020 à 2024, ou cinq ans après l'achèvement du dernier rapport) ; ainsi que des nouvelles priorités pour l'avenir.

La section 3 doit présenter une analyse plus détaillée des mesures prises afin de promouvoir l'égalité entre les sexes dans les douze domaines critiques du PAB et des ODD correspondants, en mettant l'accent sur les cinq dernières années (depuis 2020 ou depuis l'achèvement du rapport précédent). L'utilisation des groupes thématiques et des questions d'orientation est encouragée afin d'étudier la manière dont le PAB et le Programme 2030 peuvent être mis en œuvre de façon à ce qu'ils se renforcent mutuellement, et ce, afin d'accélérer les progrès en faveur des femmes et des filles. Concernant chacun des domaines, une attention particulière doit être accordée à l'élaboration d'exemples concrets des mesures prises, des problèmes rencontrés et des réalisations effectuées, à partir de données, afin de les documenter lorsqu'elles sont disponibles.

La section 4 doit couvrir les processus et mécanismes nationaux, en reliant ceux relatifs à la mise en œuvre et au suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing à ceux relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La section 5 doit mettre en évidence les progrès réalisés en matière de disponibilité des données ventilées par sexe et des statistiques du genre, en reliant le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et la mise en œuvre sensible à l'égalité des sexes du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La section 6 comprendra des réflexions prospectives sur les défis futurs et les actions prioritaires nécessaires pour accélérer la mise en œuvre du PAB et du Programme 2030, notamment dans le cadre de la Décennie d'action pour le développement durable.

Étant donné que le Programme 2030 s'engage à ne laisser personne de côté, des questions d'orientation sur la situation des femmes et des filles victimes de formes multiples et convergentes de discrimination ont été intégrées dans toutes les sections. En outre, les États sont invités à fournir, chaque fois que cela est possible, des informations sur les mesures ciblées qu'ils ont mises en œuvre en faveur des groupes de femmes et de filles marginalisés, en particulier celles énumérées à la question 3. De même, les États sont encouragés à prendre en compte les droits fondamentaux de la femme (domaine critique I.), ainsi que les femmes et les filles de tous âges, y compris les petites filles (domaine critique L.), quels que soient la section ou le volet.

Veuillez noter que cette année, les rapports nationaux seront soumis via téléchargement sur une plateforme en ligne, conjointement avec un questionnaire à choix multiples visant à faciliter les bilans régionaux et mondiaux. Tous les mécanismes nationaux pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes doivent désigner un point focal, qui recevra le lien vers la plateforme en ligne par courrier électronique le 31 octobre 2023. Pour plus de facilité, le questionnaire figure dans la deuxième partie de la Note d'orientation.

Section 1 : Principaux axes

Dans votre rapport descriptif, rédigez une synthèse d'une à deux pages mettant en évidence :

- *Les grands axes du processus d'examen au niveau national ;*
- *Les progrès, défis et échecs survenus lors de la mise en œuvre du PAB, en se fondant sur des données statistiques, ainsi que les facteurs ayant contribué aux avancées ou au recul dans les domaines critiques ;*
- *La manière dont le gouvernement a pris en compte les besoins spécifiques des femmes et des filles issues de groupes marginalisés et a répondu à ces besoins, conformément au principe visant à ne laisser personne de côté ;*
- *Deux ou trois exemples de bonnes pratiques et d'enseignements pouvant se révéler utiles à d'autres pays, en privilégiant les mesures dotées d'un potentiel de transformation et en tenant compte des synergies et des interconnexions entre le PAB et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;*
- *Les domaines dans lesquels le pays aurait besoin d'un soutien en matière de financement, de renforcement des capacités, de conseils stratégiques, de collecte et d'analyse de données, de technologie et de partenariats, entre autres.*

Section 2 : Priorités, réalisations, problèmes et échecs

1. Au cours des cinq dernières années, quels ont été les réalisations, les problèmes et les échecs les plus importants en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ?

Dans votre rapport descriptif, expliquez pourquoi votre pays considère ces questions comme importantes, comment il les a traitées, les difficultés qu'il a rencontrées et les facteurs qui ont permis de faire des progrès ou entraîné des échecs dans chaque cas (3 à 5 pages). Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (3-5 pages).

2. Au cours des cinq dernières années, quelles ont été les cinq priorités ciblées par votre pays pour accélérer les progrès en faveur des femmes et des filles (à travers des lois, politiques ou des programmes) ?

Dans votre rapport descriptif, expliquez pourquoi votre pays considère ces aspects comme prioritaires, ainsi que la manière dont ces questions ont été traitées (3 à 5 pages). Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (3-5 pages).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé de sélectionner jusqu'à cinq priorités dans la liste ci-dessous :

- Égalité et non-discrimination devant la loi et accès à la justice
- Éducation de qualité, formation et apprentissage permanent pour les femmes et les filles
- Éradication de la pauvreté, productivité agricole et sécurité alimentaire
- Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles
- Accès aux soins de santé, y compris la santé sexuelle et reproductive, et garantie du respect des droits de chacun en matière de reproduction

- Participation et représentation politiques
- Droit au travail et droits sur le lieu de travail (p. ex., écart salarial entre les genres, ségrégation des emplois, progression de carrière, création d'emploi)
- Entrepreneuriat des femmes et entreprises dirigées par des femmes
- Soins et travaux domestiques non rémunérés ou conciliation entre vie professionnelle et vie de famille (p. ex., congé de maternité/paternité ou congé parental rémunéré, services de soins)
- Protection sociale sensible à l'égalité des sexes (p. ex., couverture sanitaire universelle, transferts monétaires, allocations de retraite)
- Services et infrastructures de base (eau, installations sanitaires, énergie, transport, etc.)
- Renforcement de la participation des femmes au développement durable
- Budgétisation tenant compte des questions de genre
- Inclusion numérique et financière des femmes
- Réduction des risques de catastrophe tenant compte des questions de genre et renforcement de la résilience
- Évolution des normes sociales discriminatoires et des stéréotypes sexistes
- Autre (veuillez préciser) :
- Aucune des propositions ci-dessus

3. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures spécifiques avez-vous prises pour prévenir la discrimination et promouvoir les droits des groupes marginalisés de femmes et de filles ?

Dans votre rapport descriptif, présentez un maximum de trois exemples concrets, en précisant notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés, et en fournissant des liens pour obtenir de plus amples informations. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé sélectionner, dans la liste ci-dessous et selon le contexte national, les groupes marginalisés de femmes et de filles en faveur desquels votre pays a pris de telles mesures :

- Femmes et filles vivant dans des régions isolées et rurales
- Femmes et filles autochtones
- Femmes et filles marginalisées en raison de leur origine ou appartenance ethnique et/ou de leur caste
- Femmes et filles issues de minorités religieuses
- Femmes et filles handicapées
- Femmes et filles vivant avec le VIH/sida
- Personnes ayant une orientation sexuelle, une identité ou une expression de genre, ou des caractéristiques sexuelles diverses
- Jeunes femmes
- Femmes âgées
- Femmes et filles migrantes
- Femmes réfugiées et déplacées
- Femmes dans des situations de crise humanitaire
- Autre (veuillez préciser) : ____

- Aucune des propositions ci-dessus

4. Au cours des cinq dernières années, de quelle manière la convergence de différentes crises a-t-elle affecté la mise en œuvre du PAB dans votre pays et quelles mesures avez-vous prises pour prévenir leur incidence négative sur les avancées en faveur des femmes et des filles ?

Dans votre rapport descriptif, fournissez des exemples concrets des répercussions des crises humanitaires sur les progrès réalisés en faveur des femmes et des filles dans votre pays, ainsi que des mesures prises pour prévenir les crises humanitaires et y répondre, en tenant compte de la problématique hommes-femmes (1 page maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé de sélectionner dans la liste ci-dessous les crises ayant affecté la mise en œuvre du PAB dans votre pays au cours des cinq dernières années :

- Pandémies telles que celle de la COVID-19
- Crise alimentaire et énergétique
- Crise de la dette
- Conflits armés
- Crise climatique
- Crise du secteur des soins
- Attaques contre l'égalité des sexes
- Autres crises, veuillez préciser :
- Aucune des propositions ci-dessus

5. Ces cinq prochaines années, quels éléments seront considérés comme prioritaires pour accélérer les avancées en faveur des femmes et des filles dans votre pays (à travers des lois, politiques ou programmes) ?

Dans votre rapport descriptif, fournissez de brèves remarques sur la manière dont vous prévoyez de traiter ces priorités. Les pays sont encouragés à s'interroger sur la manière dont ils mettront à profit les enseignements tirés des réussites et échecs passés dans leurs actions futures (3 à 5 pages).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé de sélectionner jusqu'à cinq priorités dans la liste ci-dessous :

- Égalité et non-discrimination devant la loi et accès à la justice
- Éducation de qualité, formation et apprentissage permanent pour les femmes et les filles
- Éradication de la pauvreté, productivité agricole et sécurité alimentaire
- Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles
- Accès à des soins de santé de qualité et abordables, y compris la santé sexuelle et reproductive, et garantie du respect des droits de chacun en matière de reproduction
- Participation et représentation politiques
- Droit au travail et droits sur le lieu de travail (p. ex., écart salarial entre les genres, ségrégation des emplois, progression de carrière, création d'emploi)
- Entrepreneurat des femmes et entreprises dirigées par des femmes

- Soins et travaux domestiques non rémunérés ou conciliation entre vie professionnelle et vie de famille (p. ex., congé de maternité/paternité ou congé parental rémunéré, services de soins)
- Protection sociale sensible à l'égalité des sexes (p. ex., couverture sanitaire universelle, transferts monétaires, allocations de retraite)
- Services et infrastructures de base (eau, installations sanitaires, hygiène, énergie, transport, communication, etc.)
- Promotion de l'égalité des sexes sous le prisme de la durabilité environnementale, de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de ces derniers
- Budgétisation tenant compte des questions de genre
- Inclusion numérique et financière des femmes
- Prévention et réduction des risques de catastrophe, et renforcement de la résilience tenant compte des questions de genre
- Évolution des normes sociales discriminatoires et des stéréotypes sexistes
- Autre, veuillez préciser :
- Aucune des propositions ci-dessus

Section 3 : Progrès réalisés dans les 12 domaines critiques

La présente section couvre les progrès réalisés dans les 12 domaines critiques du PAB. Pour faciliter l'analyse, les 12 domaines critiques ont été regroupés en six grands volets mettant en évidence l'alignement du PAB sur le Programme 2030. Cette approche vise à faciliter l'analyse de la mise en œuvre des deux cadres qui se renforcent mutuellement pour accélérer les progrès en faveur de toutes les femmes et les filles.

Développement inclusif, prospérité partagée et travail décent

Domaines critiques :

- A. Les femmes et la pauvreté
- F. Les femmes et l'économie
- I. Les droits fondamentaux des femmes
- L. La petite fille

6. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour promouvoir l'égalité des sexes dans le domaine de l'emploi (y compris l'emploi informel, l'emploi non conventionnel et l'entrepreneuriat) ?

Dans votre rapport descriptif, présentez un maximum de trois exemples concrets, en précisant notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés, et en fournissant des liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également fournir des informations concernant les mesures prises pour des groupes spécifiques, qui sont énumérés à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. Le cas échéant, indiquez également l'engagement ou l'intention de votre pays de s'engager dans le cadre de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé de sélectionner des mesures spécifiques dans la liste ci-dessous :

- Renforcement et application de lois, de politiques et de pratiques sur le lieu de travail interdisant la discrimination lors du recrutement maintien en fonction et promotion des femmes dans les secteurs public et privé
- Mise en place de lois sur l'égalité salariale Mise en place et renforcement de politiques actives sur le marché du travail qui tiennent compte des questions de genre (éducation et formation, compétences et subventions, etc.)
- Prévention du harcèlement sexuel, y compris sur le lieu de travail
- Renforcement du droit foncier et garantie du droit de propriété
- Amélioration de l'inclusion financière et de l'accès au crédit, y compris pour les travailleuses indépendantes
- Amélioration de l'accès aux technologies modernes (y compris les technologies intelligentes face au climat), aux infrastructures et aux services (y compris la vulgarisation agricole)

- Soutien à la transition du travail informel vers le travail formel, notamment grâce à des mesures juridiques et d'action publique qui profitent aux femmes travaillant dans le secteur informel
- Conception de mécanismes pour une participation égale des femmes aux instances de prise de décisions économiques (par exemple, au sein des ministères du commerce et des finances, des banques centrales et des commissions économiques nationales)
- Autre (veuillez préciser) :
- Aucune des propositions ci-dessus

7. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour reconnaître, réduire et/ou mieux répartir les soins et travaux domestiques non rémunérés, promouvoir l'équilibre entre travail et vie de famille et renforcer les droits des travailleuses domestiques rémunérées ?

Dans votre rapport descriptif, présentez un maximum de trois exemples concrets, en précisant notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés, et en fournissant des liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également fournir des informations concernant les mesures prises pour des groupes spécifiques, qui sont énumérés à la question 3. Nous vous encourageons à présenter également des exemples précis de la manière dont votre pays a géré l'augmentation des soins et travaux domestiques non rémunérés durant la pandémie de COVID-19. Le cas échéant, indiquez également l'engagement ou l'intention de votre pays de s'engager dans le cadre de l'Alliance mondiale pour les soins aux blessés. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé de sélectionner des mesures spécifiques dans la liste ci-dessous :

- Intégration des soins et travaux domestiques non rémunérés dans les statistiques et la comptabilité nationales (par exemple, enquêtes sur les budgets-temps, exercices d'évaluation et comptes satellites)
- Développement des services de garde ou dispositions prises pour rendre les services existants plus abordables
- Développement du soutien aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux personnes ayant besoin de soins intensifs
- Mise en place ou renforcement du congé maternité/paternité/parental ou d'autres types de congés familiaux
- Investissement dans des infrastructures qui permettent d'économiser du temps et de la main-d'œuvre, comme les transports publics, l'électricité, l'eau et l'assainissement, afin de réduire la charge des soins et travaux domestiques non rémunérés sur les femmes
- Promotion d'un travail décent pour les travailleuses domestiques rémunérées, y compris les travailleuses migrantes
- Campagnes ou activités de sensibilisation visant à encourager la participation des hommes et des garçons aux tâches familiales et domestiques non rémunérées
- Modification de la législation concernant la répartition des biens matrimoniaux ou des droits à la pension après le divorce, afin de reconnaître la contribution non rémunérée des femmes à la famille pendant le mariage

- Autres
- Aucune des propositions ci-dessus

8. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour réduire la fracture numérique entre les sexes ?

Dans votre rapport descriptif, présentez un maximum de trois exemples concrets, en précisant notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés, et en fournissant des liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également fournir des informations concernant les mesures prises pour des groupes spécifiques, qui sont énumérés à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé de sélectionner des mesures spécifiques dans la liste ci-dessous :

- Intégration des perspectives de genre dans les politiques numériques nationales
- Mise en place ou renforcement de programmes destinés à fournir une connectivité universelle et efficace aux femmes et aux filles, en particulier dans les zones mal desservies
- Élimination des obstacles discriminatoires auxquels font face les femmes et les filles en matière d'accès, d'utilisation et de conception d'outils numériques (par exemple, coûts des appareils ou des données, manque de compétences, risques de sécurité, normes sociales limitantes)
- Soutien à la création et au développement d'outils et de services numériques sûrs, abordables, accessibles, pertinents et inclusifs, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé
- Mise en place ou renforcement de programmes visant à accroître les connaissances et les compétences numériques des femmes et des filles
- Promotion d'un enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques tenant compte des questions de genre
- Création de conditions favorables à des environnements d'apprentissage numérique qui tiennent compte des questions de genre
- Application de normes de collecte, d'utilisation, de partage, d'archivage et de suppression des données fondées sur les droits fondamentaux et tenant compte des questions de genre
- Autre, (veuillez préciser) : ____
- Aucune des propositions ci-dessus

9. Au cours des cinq dernières années, comment l'environnement macroéconomique et la politique budgétaire nationale ont-ils affecté la mise en œuvre du PAB dans votre pays ? Quelles politiques macroéconomiques votre pays a-t-il appliquées à l'appui d'une économie plus égalitaire entre les sexes ?

Dans votre rapport descriptif, fournissez des détails sur l'évolution des financements privés et publics en faveur de l'égalité des sexes et, le cas échéant, des politiques monétaires ou commerciales, ainsi

que sur tout effet qu'ont pu avoir les mesures d'austérité ou d'assainissement budgétaire, comme les réductions des dépenses publiques ou des effectifs dans le secteur public, sur les femmes, les hommes, les garçons et les filles (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé si, au cours des cinq dernières années, votre pays a instauré des mesures d'austérité ou d'assainissement budgétaire, comme des réductions des dépenses publiques ou des effectifs dans le secteur public (OUI/NON). Si OUI, veuillez préciser si leur impact respectif sur les femmes et les hommes a été évalué avant ou après l'adoption de ces mesures (OUI/NON).

Élimination de la pauvreté, protection sociale et services sociaux

Domaines critiques :

- A. Les femmes et la pauvreté
- B. L'éducation et la formation des femmes
- C. Les femmes et la santé
- I. Les droits fondamentaux des femmes
- L. La petite fille

10. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour réduire ou éliminer la pauvreté chez les femmes et les filles ?

Dans votre rapport descriptif, présentez un maximum de trois exemples concrets, en précisant notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés, et en fournissant des liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également fournir des informations concernant les mesures prises pour des groupes spécifiques, qui sont énumérés à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé de sélectionner des mesures spécifiques dans la liste ci-dessous :

- Promotion de l'accès des femmes pauvres à un travail décent par l'intermédiaire de politiques actives sur le marché du travail (par exemple, formation professionnelle, compétences, subventions à l'emploi) et de mesures ciblées
- Élargissement de l'accès aux terres, au logement, au financement, à la technologie et/ou aux services de vulgarisation agricole
- Appui à l'entrepreneuriat, aux activités de développement des entreprises et à l'accès au marché des femmes
- Mise en place ou renforcement de programmes de protection sociale pour les femmes et les filles (par exemple, transferts monétaires pour les femmes avec enfants, plans

- publics de garantie de l'emploi pour les femmes en âge de travailler, pensions pour les femmes âgées)
- Mise en place ou renforcement de services juridiques peu coûteux à l'intention des femmes vivant dans la pauvreté
- Autre, veuillez préciser :
- Aucune des propositions ci-dessus

11. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour améliorer l'accès des femmes et des filles à la protection sociale ?

Dans votre rapport descriptif, présentez un maximum de trois exemples concrets, en précisant notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés, et en fournissant des liens pour obtenir de plus amples informations. Les pays sont encouragés à s'interroger sur les mesures de protection sociale sensibles au genre adoptées en réponse à la pandémie de COVID-19 et maintenues après la fin de la crise sanitaire. Veuillez également fournir des informations concernant les mesures prises pour des groupes spécifiques, qui sont énumérés à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé de sélectionner des mesures spécifiques dans la liste ci-dessous :

- Mise en place ou renforcement de programmes de transferts monétaires pour les familles avec enfants qui accordent aux femmes le statut de bénéficiaires principales (indemnités pour enfant à charge, allocations familiales, transferts monétaires conditionnels ou non conditionnels, etc.)
- Mise en place ou renforcement de la protection sociale pour les femmes en âge de travailler (allocations de chômage, programmes publics d'emploi, assistance sociale, etc.)
- Mise en place ou renforcement de la protection sociale pour les femmes âgées (généralisation des pensions sociales, moratoires, ajustements sur l'inflation, création de crédits de pension pour les aidants, etc.)
- Développement de la protection sociale pour les femmes dans l'emploi informel (subventions pour participation à des régimes contributifs, inclusion aux régimes non contributifs, etc.)
- Amélioration de l'accès à la protection sociale pour les autres groupes marginalisés de femmes (voir les groupes énumérés à la question 3)
- Autre, veuillez préciser :
- Aucune des propositions ci-dessus

Vous devrez également indiquer, parmi les propositions suivantes, quelles innovations en matière de protection sociale sensible au genre ont été mises au point dans votre pays durant la pandémie de COVID-19 :

- La pandémie de COVID-19 n'a pas engendré d'innovations notables en matière de protection sociale.
- Les mesures de protection sociale apportées en réponse à la pandémie étaient importantes, mais n'ont pas engendré d'innovations tenant compte des questions de genre.

- Les mesures de protection sociale apportées en réponse à la pandémie ont engendré des innovations tenant compte des questions de genre, mais de court terme dans la plupart des cas.
- La pandémie a engendré des innovations tenant compte des questions de genre ainsi que des transformations à plus long terme renforçant la sécurité du revenu des femmes.

12. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour améliorer les résultats en matière de santé des femmes et des filles ?

Dans votre rapport descriptif, présentez un maximum de trois exemples concrets, en précisant notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés, et en fournissant des liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également fournir des informations concernant les mesures prises pour des groupes spécifiques, qui sont énumérés à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé de sélectionner des mesures spécifiques dans la liste ci-dessous :

- Promotion de l'accès des femmes aux services de santé à travers l'extension de la couverture sanitaire universelle ou des services de santé publics
- Développement des services de santé spécifiques aux femmes et aux filles, y compris des services de santé sexuelle et reproductive, des services de santé maternelle et de lutte contre le VIH
- Promotion de la participation des hommes et des garçons aux activités liées à la santé sexuelle et reproductive, notamment le recours aux contraceptifs et les comportements sexuels responsables
- Soutien à la santé mentale des femmes, y compris à travers l'accès de ces dernières à des services et à des conseils spécialisés
- Élaboration d'approches tenant compte des questions de genre pour la prévention et le traitement des maladies chroniques et non transmissibles (maladies cardiovasculaires, cancers, maladies respiratoires chroniques, diabète, etc.)
- Campagnes de sensibilisation du public et de la promotion de la santé spécifiques au genre
- Formations relatives à la prise en compte des questions de genre pour les prestataires de soins de santé
- Renforcement de l'éducation sexuelle complète dans les écoles ou par l'intermédiaire de programmes communautaires
- Élargissement de l'accès aux services de santé pour les groupes marginalisés de femmes et de filles (voir liste dans la section 2 : Priorités, réalisations, problèmes et échecs)
- Autre, veuillez préciser :
- Aucune des propositions ci-dessus

13. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour améliorer les résultats de l'éducation et les compétences des femmes et des filles, notamment dans les secteurs où elles sont sous-représentées ?

Dans votre rapport descriptif, présentez un maximum de trois exemples concrets, en précisant notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, les évaluations

d'impact, les enseignements tirés, et en fournissant des liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également fournir des informations concernant les mesures prises pour des groupes spécifiques, qui sont énumérés à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé de sélectionner des mesures spécifiques dans la liste ci-dessous :

- Amélioration de l'accès des filles à l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que de leur taux de maintien scolaire et d'achèvement
- Amélioration de l'accès des filles à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels (EFTP) et aux programmes de renforcement des compétences, ainsi que de leur taux de maintien dans ces programmes et d'achèvement
- Lutte contre les obstacles à une transition réussie des femmes et des filles du milieu scolaire vers le monde du travail
- Renforcement des programmes éducatifs pour accroître la sensibilité au genre et éliminer les préjugés, à tous les niveaux de l'enseignement
- Formation en matière d'égalité des sexes et de droits fondamentaux pour les enseignants et autres professionnels de l'éducation
- Promotion d'environnements éducatifs sûrs, inclusifs et exempts de harcèlement pour les femmes et les filles
- Amélioration de l'accès aux compétences et à la formation dans des domaines nouveaux et émergents, en particulier les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, et amélioration de la maîtrise et de la culture numériques
- Accès aux services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement et facilitation de la gestion de l'hygiène menstruelle, en particulier dans les écoles et autres lieux d'enseignement ou de formation
- Renforcement des mesures visant à prévenir les grossesses chez les adolescentes et à leur permettre de poursuivre leur éducation en cas de grossesse et/ou de maternité
- Autre, veuillez préciser :
- Aucune des propositions ci-dessus

14. Quelles mesures ont été prises par votre pays pour garantir que la reprise économique au lendemain de la pandémie de COVID-19 tienne compte des disparités entre les sexes sur le plan de la pauvreté, de l'emploi, de la protection sociale, de l'éducation et/ou de la santé, que la pandémie a exacerbées ?

Dans votre rapport descriptif, fournissez au maximum trois exemples concrets de nouvelles initiatives prises, en précisant leurs objectifs et leur portée, leur population cible, leur budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et des liens vers des informations complémentaires. Essayez d'indiquer des exemples qui ont été maintenus après l'intervention d'urgence. Les pays sont encouragés à s'interroger sur les leçons tirées de la pandémie qui seront utiles pour gérer les crises actuelles et futures. Veuillez également fournir des informations concernant les mesures prises pour des groupes spécifiques, qui sont énumérés à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

Éradication de la violence, de la stigmatisation et des stéréotypes

Domaines critiques :

- D. La violence à l'égard des femmes
- I. Les droits fondamentaux des femmes
- J. Les femmes et les médias
- L. La petite fille

15. Au cours des cinq dernières années, quelles formes de violence fondée sur le genre ont fait l'objet de mesures prioritaires dans votre pays ? Dans quels contextes spécifiques ?

Dans votre rapport descriptif, expliquez pourquoi votre pays considère ces domaines ou ces contextes comme prioritaires, ainsi que la manière dont ces questions ont été traitées (3 à 5 pages). Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (3-5 pages).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé de sélectionner, dans la liste ci-dessous, les formes de violence fondée sur le genre considérées comme prioritaires par votre pays :

- La violence entre partenaires intimes, y compris la violence sexuelle et le viol conjugal
- La violence domestique commise par un membre du foyer ou de la famille
- Le harcèlement sexuel et la violence dans les lieux publics, en milieu scolaire et sur le lieu du travail
- La violence à l'égard des femmes et des filles commise au moyen de technologies (harcèlement sexuel en ligne, traque en ligne, partage non consenti d'images intimes)
- Les féminicides/meurtres de femmes et de filles liés à leur genre
- La violence fondée sur le genre contre les femmes en politique, notamment contre les défenseuses des droits fondamentaux des femmes
- La violence fondée sur le genre dans les médias
- La violence fondée sur le genre dans les contextes de conflit armé
- Les mariages d'enfants et les mariages précoces et forcés
- Les mutilations génitales féminines
- La traite des femmes et des filles
- D'autres formes de violence ou de pratiques néfastes (veuillez préciser lesquelles)
- Aucune des propositions ci-dessus

16. Au cours des cinq dernières années, à quelles mesures de lutte contre la violence fondée sur le genre votre pays a-t-il donné la priorité ?

Dans votre rapport descriptif, présentez un maximum de trois exemples concrets, en précisant notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés, et en fournissant des liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également fournir des informations concernant les mesures prises pour des groupes spécifiques, qui sont énumérés à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé de sélectionner des mesures spécifiques dans la liste ci-dessous :

- Mise en place ou renforcement de lois relatives à la violence à l'égard des femmes, ainsi que de leur application et de leur mise en œuvre
- Mise en place, mise à jour ou élargissement de plans d'action nationaux visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles

- Mise en place ou renforcement de mesures visant à améliorer l'accès des femmes à la justice (par exemple, création de tribunaux spécialisés, formation du personnel judiciaire et de la police, ordonnances de protection, voies de recours et de réparation, y compris pour les cas de féminicides)
- Mise en place ou renforcement de services pour les victimes de violence (par exemple, refuges, services d'écoute téléphonique, services de santé spécialisés, services juridiques ou de justice, conseil, logement ou réhabilitation socioéconomique)
- Mise en place ou renforcement de stratégies et d'interventions visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles (par exemple, dans le secteur de l'éducation, dans les médias, mobilisation communautaire, action menée auprès des hommes et des garçons)
- Suivi et évaluation de l'impact, notamment par la production de preuves et la collecte de données
- Mise en place ou renforcement de mesures pour améliorer la compréhension de l'étendue, des causes et des conséquences de la violence à l'égard des femmes parmi les responsables de la mise en œuvre de normes visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment à travers la collecte et l'utilisation de données issues de diverses sources
- Autre, veuillez préciser :
- Aucune des propositions ci-dessus

17. Au cours des cinq dernières années, à quelles stratégies de prévention de la violence fondée sur le genre votre pays a-t-il eu recours ?

Dans votre rapport descriptif, présentez un maximum de trois exemples concrets, en précisant notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés, et en fournissant des liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également fournir des informations concernant les mesures prises pour des groupes spécifiques, qui sont énumérés à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé de sélectionner des mesures spécifiques dans la liste ci-dessous :

- Travailler avec les femmes, les hommes et les couples pour améliorer leurs compétences en communication interpersonnelle, leur gestion des conflits et leur prise commune de décisions
- Autonomiser les femmes et les filles pour favoriser leur indépendance économique et leur accès aux ressources, et promouvoir des relations équitables au sein des foyers, des communautés et de la société
- Réduire la pauvreté grâce à des interventions ciblant les femmes ou les foyers
- Créer des environnements sûrs, notamment dans les écoles, les lieux de travail et les espaces publics
- Promouvoir les relations familiales non violentes et les pratiques parentales positives
- Promouvoir les attitudes, croyances, valeurs et normes positives en matière d'égalité entre les sexes, en particulier auprès des hommes et des garçons
- Mobiliser les dirigeants communautaires, religieux et traditionnels, les politiciens, les leaders d'opinion, les journalistes ou les personnalités influentes dans les médias (comme les sportifs ou les célébrités) pour encourager les normes positives
- Sensibiliser le public pour faire évoluer les attitudes et les comportements

- Promouvoir les valeurs d'égalité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, y compris en mettant en place une éducation sexuelle complète
- Autre, veuillez préciser :
- Aucune des propositions ci-dessus

18. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour prévenir et combattre la violence fondée sur le genre commise au moyen de technologies (harcèlement sexuel en ligne, traque en ligne, partage non consenti d'images intimes) ?

Dans votre rapport descriptif, présentez un maximum de trois exemples concrets, en précisant notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés, et en fournissant des liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également fournir des informations concernant les mesures prises pour des groupes spécifiques, qui sont énumérés à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé de sélectionner des mesures spécifiques dans la liste ci-dessous :

- Mise en place ou renforcement de dispositions légales et réglementaires
- Collecte de données pour mieux comprendre l'ampleur de ce type de violence, ses facteurs et ses conséquences
- Mise en place d'initiatives ciblant le grand public et les contextes éducatifs pour sensibiliser les jeunes, les personnes s'occupant d'enfants et les éducateurs aux comportements en ligne éthiques et responsables
- Collaboration avec des fournisseurs de technologies pour mettre en place ou renforcer les méthodes de conception, de mise au point et de déploiement visant à lutter contre la violence fondée sur le genre commise au moyen de technologies
- Renforcement des capacités des acteurs gouvernementaux à élaborer, appliquer et mettre en œuvre des politiques et des lois
- Autre, veuillez préciser :
- Aucune des propositions ci-dessus

19. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour financer les organisations de femmes œuvrant à prévenir et à combattre les violences fondées sur le genre ?

Dans votre rapport descriptif, veuillez préciser le montant des financements octroyés et citer des exemples concrets d'activités ou d'organisations financées par votre pays, assortis de détails sur les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés, ainsi que de liens vers des informations complémentaires (1 page maximum).

20. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour lutter contre la représentation négative des femmes et des filles, la discrimination et/ou les préjugés sexistes dans les médias, y compris les médias sociaux ?

Dans votre rapport descriptif, présentez un maximum de trois exemples concrets, en précisant notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés, et en fournissant des liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également fournir des informations concernant les mesures prises pour des groupes

spécifiques, qui sont énumérés à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé de sélectionner des mesures spécifiques dans la liste ci-dessous :

- Mise en œuvre, renforcement et application de réformes juridiques pour lutter contre la discrimination et/ou les préjugés sexistes dans les médias, y compris les médias sociaux
- Mise en place d'une réglementation contraignante pour les médias, y compris pour la publicité
- Soutien au secteur des médias pour l'élaboration de codes de conduite volontaires
- Formation des professionnels des médias en vue d'encourager la création et l'utilisation d'images non stéréotypées, équilibrées et diversifiées des femmes et des filles dans les médias
- Promotion de la participation et du leadership des femmes dans les médias
- Mise en place et renforcement de services de protection des consommateurs leur permettant de recevoir et d'examiner les plaintes relatives au contenu des médias, à la discrimination ou aux préjugés sexistes dans les médias
- Autre, veuillez préciser :
- Aucune des propositions ci-dessus

21. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures prises par votre pays étaient spécifiquement conçues pour lutter contre la violence à l'égard des groupes marginalisés de femmes et de filles ?

Dans votre rapport descriptif, fournissez jusqu'à trois exemples de mesures prises par votre pays en faveur de ces groupes marginalisés (voir liste à la question 3), en précisant notamment les objectifs et la portée des mesures, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et en fournissant des liens vers des informations complémentaires. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé sélectionner, dans la liste ci-dessous et selon le contexte national, les groupes marginalisés de femmes et de filles en faveur desquels votre pays a pris de telles mesures :

- Femmes vivant dans des régions isolées et rurales
- Femmes autochtones
- Femmes marginalisées en raison de leur origine ou appartenance ethnique et/ou de leur caste
- Femmes issues de minorités religieuses
- Femmes handicapées
- Femmes vivant avec le VIH/sida
- Personnes ayant une orientation sexuelle, une identité ou une expression de genre, ou des caractéristiques sexuelles diverses
- Filles, adolescentes et jeunes femmes
- Femmes âgées
- Femmes migrantes
- Femmes réfugiées et déplacées
- Femmes dans des situations de crise humanitaire
- Autre, veuillez préciser :

- Aucune des propositions ci-dessus

Participation, responsabilisation et institutions favorables à l'égalité des sexes

Domaines critiques :

- G. Les femmes et la prise de décisions
- H. Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme
- I. Les droits fondamentaux des femmes
- J. Les femmes et les médias
- L. La petite fille

22. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour promouvoir la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décisions ?

Dans votre rapport descriptif, présentez un maximum de trois exemples concrets, en précisant notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés, et en fournissant des liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également fournir des informations concernant les mesures prises pour des groupes spécifiques, qui sont énumérés à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé de sélectionner des mesures spécifiques dans la liste ci-dessous :

- Adoption de mesures spéciales temporaires telles que des quotas, des sièges réservés, des critères de référence et des cibles favorisant la participation des femmes à la vie politique, en particulier au niveau de la prise de décisions
- Adoption ou renforcement des cibles et des critères de référence relatifs aux mesures législatives spéciales mises en place de façon temporaire, telles que les quotas ou les sièges réservés, afin de promouvoir l'équilibre ou la parité entre les sexes au sein des assemblées législatives (dans l'optique que 40 % ou plus des sièges soient occupés par des femmes)
- Adoption de lois ou de politiques sur la parité entre les sexes à l'échelle du gouvernement ou des cabinets ministériels stipulant que la moitié environ des postes de décision doivent être occupés par des femmes
- Renforcement de la mise en œuvre adéquate des mesures spéciales temporaires existantes par l'amélioration des mécanismes de conformité, y compris par l'instauration de sanctions applicables aux partis politiques en cas de non-respect de ces mesures
- Mise en place de possibilités de renforcement des capacités et de développement des compétences, telles que des programmes mentorat et des formations au leadership, à la prise de décisions, à la prise de parole en public, à l'affirmation de soi et/ou à la mise en œuvre de campagnes politiques pour les femmes candidates, les femmes politiques élues ou nommées, les groupes parlementaires et/ou les défenseurs de l'égalité des sexes
- Mesures visant à prévenir, à enquêter, à poursuivre et à punir la violence à l'égard des femmes dans la sphère politique et dans la vie publique

- Promotion de la participation politique de toutes les femmes, y compris les jeunes femmes et les femmes issues de groupes sous-représentés comme les femmes autochtones, sur un pied d'égalité, grâce à des programmes de renforcement des capacités, de développement des compétences, de sensibilisation et de mentorat
- Renforcement de l'espace et des mesures de protection civiques des mouvements de femmes et des défenseuses des droits fondamentaux
- Collecte et analyse de données sur la participation politique des femmes, y compris des postes où elles sont soit nommées soit élues
- Autre, veuillez préciser :
- Aucune des propositions ci-dessus

23. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour améliorer l'accès des femmes à l'expression et à la participation à la prise de décisions dans les médias, notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ?

Dans votre rapport descriptif, présentez un maximum de trois exemples concrets, en précisant notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés, et en fournissant des liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également fournir des informations concernant les mesures prises pour des groupes spécifiques, qui sont énumérés à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé de sélectionner des mesures spécifiques dans la liste ci-dessous :

- Renforcement de l'offre d'EFTP formels dans les médias et les TIC, y compris dans les domaines de la gestion et du leadership
- Mesures visant à améliorer l'accès aux TIC, leur accessibilité financière et leur utilisation pour les femmes et les filles (p. ex., hubs Wi-Fi gratuits ou centres technologiques communautaires)
- Adoption de réglementations visant à promouvoir l'égalité des salaires, la rétention et le développement professionnel des femmes dans le secteur des médias et des TIC
- Collaboration avec les employeurs du domaine des médias et des TIC pour encourager l'amélioration des politiques internes et des pratiques de recrutement sur une base volontaire
- Appui aux réseaux et organisations médiatiques de femmes
- Autre, veuillez préciser :
- Aucune des propositions ci-dessus

24. Décrivez le mécanisme national pour l'égalité des sexes (entité gouvernementale exclusivement dédiée à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes) existant dans votre pays, ainsi que les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années en vue de sa création et/ou de son renforcement.

Dans votre rapport descriptif, résumez l'évolution du mécanisme national pour l'égalité des sexes de votre pays, son mandat, sa place au sein du gouvernement, le budget qui lui est octroyé (en devise locale et en part des dépenses publiques totales). Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé de répondre à quatre questions.

Premièrement, vous devrez choisir, parmi les propositions ci-dessous, la définition qui correspond le mieux à la place occupée par le mécanisme national pour l'égalité des sexes au sein de votre gouvernement :

- Entité au niveau ministériel ou équivalent dont la direction participe pleinement aux travaux du cabinet
- Entité placée sous la supervision directe du chef/de la cheffe de l'exécutif ou d'un mécanisme dont la direction est placée sous la supervision directe du chef/de la cheffe de l'exécutif (p. ex., bureaux relevant de la présidence, secrétariats ou instituts nationaux, entre autres)
- Entité au sein d'un ministère sectoriel (p. ex., postes de niveau sous-ministériel, postes de sous-secrétaire, instituts, conseils et autres)
- Entité de niveau sous-ministériel (p. ex., commissions, comités ou groupes de travail consultatifs rattachés à l'exécutif ; bureau de l'ombudsman et des défenseurs des droits ; équipes spéciales ou organes interdépartementaux ; mécanismes décentralisés au sein des organes exécutifs provinciaux/locaux)
- Sans objet
- Autre, veuillez préciser :

Deuxièmement, vous devrez indiquer si le mécanisme national pour l'égalité des sexes dispose des ressources financières et humaines suffisantes à la réalisation de son mandat (OUI/NON) et sélectionner, dans la liste ci-dessous, la proposition décrivant le mieux l'évolution, au cours des cinq dernières années, du budget qui lui est octroyé :

- Le budget du mécanisme national pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a augmenté (par rapport aux dépenses publiques globales)
- Le budget du mécanisme national pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est resté stable (par rapport aux dépenses publiques globales)
- Le budget du mécanisme national pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a diminué (par rapport aux dépenses publiques globales)
- Sans objet
- Autre, veuillez préciser :

Troisièmement, vous devrez sélectionner, parmi les propositions suivantes, le principe directeur décrivant le mieux le mandat actuel de votre mécanisme national pour l'égalité des sexes :

- Protection de la famille, des femmes et des enfants
- Promotion du bien-être et des droits des femmes et des filles
- Concrétisation de l'égalité des sexes pour toutes et tous
- Sans objet
- Autre, veuillez préciser :

Enfin, il vous sera demandé de détailler le nombre et le nom des programmes dont la mise en œuvre est directement assurée par le mécanisme national pour l'égalité des sexes.

25. Au cours des cinq dernières années, à quels autres mécanismes et outils votre pays a-t-il eu recours pour garantir l'égalité des sexes à travers l'ensemble des secteurs ? (p. ex., points focaux pour l'égalité des sexes au sein du pouvoir exécutif, législatif ou judiciaire ;

mécanismes de coordination interministériels ; audits de genre ou consultations avec des organisations de femmes)

Dans votre rapport descriptif, présentez un maximum de trois exemples concrets, en précisant notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés, et en fournissant des liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également fournir des informations concernant les mesures prises pour des groupes spécifiques, qui sont énumérés à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

26. S'il existe une institution nationale de défense des droits fondamentaux dans votre pays, quelles mesures concrètes a-t-elle prises pour promouvoir l'égalité des sexes ?

Dans votre rapport descriptif, présentez un maximum de trois exemples concrets de mesures prises, en précisant notamment les objectifs et la portée des mesures, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés, et en fournissant des liens pour obtenir de plus amples informations. Les pays sont encouragés à décrire le rôle de l'institution dans la promotion des droits de la femme dans le cadre de la législation et des politiques nationales. Veuillez également fournir des informations concernant les mesures prises pour des groupes spécifiques, qui sont énumérés à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé s'il existe une institution nationale de défense des droits fondamentaux dans votre pays (OUI/NON) et, le cas échéant, si celle-ci dispose d'un mandat spécifique mettant l'accent sur la promotion de l'égalité des sexes ou la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe/le genre (OUI/NON)

Des sociétés pacifiques et inclusives

Domaines critiques :

- E. Les femmes et les conflits armés
- I. Les droits fondamentaux des femmes
- L. La petite fille

27. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour instaurer et maintenir la paix, promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour un développement durable et mettre en œuvre le programme pour les femmes, la paix et la sécurité ?

Dans votre rapport descriptif, présentez un maximum de trois exemples concrets, en précisant notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés, et en fournissant des liens pour obtenir de plus amples informations. Vous pouvez également indiquer les mesures prises en vertu des Plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 et du Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire. Veuillez également fournir des informations concernant les mesures prises pour des groupes

spécifiques, qui sont énumérés à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé de sélectionner des mesures spécifiques dans la liste ci-dessous :

- Adoption et/ou mise en œuvre d'un plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité
- Intégration des engagements pour les femmes, la paix et la sécurité dans les principaux cadres politiques, de planification et de suivi aux niveaux national et interministériel
- Utilisation de stratégies de communication, notamment les réseaux sociaux, pour mieux faire connaître le programme pour les femmes, la paix et la sécurité
- Augmentation des allocations budgétaires pour la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité
- Mesures visant à réduire les dépenses militaires excessives et/ou à contrôler la disponibilité des armements
- Réaffectation des fonds des dépenses militaires au profit du développement social et économique, notamment pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Appui à l'analyse des conflits et aux mécanismes d'alerte précoce et de prévention inclusifs et sensibles aux questions de genre
- Autre, veuillez préciser :
- Aucune des propositions ci-dessus

28. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour renforcer le leadership, la représentation et la participation des femmes à la prévention et au règlement de conflits, à la consolidation de la paix, aux actions humanitaires et aux réactions aux crises, au niveau de la prise de décisions, dans des situations de conflits, y compris les conflits armés et dans des contextes fragiles ou de crise ?

Dans votre rapport descriptif, présentez un maximum de trois exemples concrets, en précisant notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés, et en fournissant des liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également fournir des informations concernant les mesures prises pour des groupes spécifiques, qui sont énumérés à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé de sélectionner des mesures spécifiques dans la liste ci-dessous :

- Promotion et soutien de la participation constructive des femmes aux processus de paix et à la mise en œuvre des accords de paix à tous les niveaux
- Promotion de la participation égale des femmes aux activités humanitaires et de riposte aux crises, à tous les niveaux, en particulier au niveau de la prise de décisions
- Intégration d'approches sensibles au genre dans les actions de prévention et de résolution des conflits, y compris les conflits armés
- Adoption d'approches tenant compte des questions de genre dans le cadre de l'action humanitaire et des activités de riposte aux crises
- Protection des espaces de la société civile et des défenseurs des droits fondamentaux des femmes
- Élaboration, adoption et/ou mise en œuvre d'un plan d'action national à fort impact pour la résolution 1325

- Autre, veuillez préciser :
- Aucune des propositions ci-dessus

29. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour renforcer la responsabilité judiciaire et non judiciaire concernant les violations du droit international humanitaire et les violations des droits fondamentaux des femmes et des filles lors des conflits, y compris les conflits armés, ou lors d'action humanitaire et de réaction aux crises ?

Dans votre rapport descriptif, présentez un maximum de trois exemples concrets, en précisant notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés, et en fournissant des liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également fournir des informations concernant les mesures prises pour des groupes spécifiques, qui sont énumérés à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé de sélectionner des mesures spécifiques dans la liste ci-dessous :

- Mise en œuvre d'une réforme juridique et politique pour réparer et prévenir les violations des droits des femmes et des filles
- Renforcement des capacités institutionnelles, notamment du système judiciaire et des mécanismes de justice transitionnelle, le cas échéant, en cas de conflit et dans le cadre de la riposte aux crises
- Renforcement des capacités des institutions du secteur de la sécurité en matière de protection des droits fondamentaux et amélioration de la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre, ainsi que de l'exploitation et des abus sexuels
- Amélioration de l'accès des femmes touchées par un conflit, réfugiées ou déplacées aux services de prévention et de protection contre la violence
- Mesures de lutte contre le trafic d'armes
- Mesures de lutte contre la production, l'utilisation et le trafic de drogues illicites
- Mesures de lutte contre la traite des femmes et des enfants
- Autre, veuillez préciser :
- Aucune des propositions ci-dessus

30. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour lutter contre la discrimination à l'égard des petites filles et des violations de leurs droits fondamentaux ?

Dans votre rapport descriptif, présentez un maximum de trois exemples concrets, en précisant notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés, et en fournissant des liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également fournir des informations concernant les mesures prises pour des groupes spécifiques, qui sont énumérés à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé de sélectionner des mesures spécifiques dans la liste ci-dessous :

- Mesures de lutte contre les normes et les pratiques sociales néfastes et de sensibilisation des différents acteurs aux besoins et au potentiel des filles

- Renforcement de l'accès des filles à des possibilités d'éducation, de développement des compétences et de formation de qualité
- Lutte contre les résultats négatifs en matière de santé découlant de la malnutrition, de la maternité précoce (anémie, par exemple) ainsi que de l'exposition au VIH/sida et à d'autres maladies sexuellement transmissibles
- Mise en œuvre de politiques et de programmes visant à réduire et à mettre fin au mariage des enfants, aux mariages précoces et aux mariages forcés
- Mise en œuvre de politiques et de programmes visant à éliminer la violence à l'égard des filles, notamment la violence physique et sexuelle et les pratiques néfastes, telles que le mariage des enfants, les mariages précoces, les mariages forcés et les mutilations génitales féminines
- Mise en œuvre de politiques et de programmes visant à mettre fin au travail des enfants et à reconnaître, à réduire et à mieux répartir les tâches liées aux soins et aux travaux domestiques non rémunérés qu'accomplissent les filles
- Promotion de la sensibilisation des filles à la vie sociale, économique et politique et de leur participation à celle-ci
- Intégration de l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques/comblement de la fracture numérique entre les sexes en ce qui concerne l'accès aux outils et compétences numériques
- Autre, veuillez préciser :
- Aucune des propositions ci-dessus

Conservation, protection et réhabilitation de l'environnement

Domaines critiques :

- I. Les droits fondamentaux des femmes
- K. Les femmes et l'environnement
- L. La petite fille

31. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour intégrer les perspectives et les préoccupations de genre dans les politiques gouvernementales, notamment des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers, de conservation de la biodiversité et de lutte contre la dégradation des terres ?

Dans votre rapport descriptif, présentez un maximum de trois exemples concrets, en précisant notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés, et en fournissant des liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également fournir des informations concernant les mesures prises pour des groupes spécifiques, qui sont énumérés à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé de sélectionner des mesures spécifiques dans la liste ci-dessous :

- Appui à la participation et au leadership des femmes dans la gestion et la gouvernance des ressources environnementales et naturelles
- Renforcement des données probantes et/ou sensibilisation accrue aux dangers environnementaux et sanitaires spécifiques au genre (p. ex., produits de consommation, technologies, pollution industrielle)
- Amélioration de l'accès des femmes aux terres, à l'eau, à l'énergie et aux autres ressources naturelles, et renforcement du contrôle qu'elles exercent à cet égard
- Promotion de l'éducation des femmes et des filles en sciences, en ingénierie, en technologie et dans d'autres disciplines liées à l'environnement naturel
- Amélioration de l'accès des femmes aux infrastructures durables permettant de réaliser des économies de temps et de main-d'œuvre (p. ex., accès à l'eau propre et à l'énergie) et aux technologies agricoles résilientes face aux changements climatiques
- Mesures visant à protéger et à préserver les connaissances et les pratiques des femmes dans les communautés autochtones et locales liées aux médecines traditionnelles, à la biodiversité et aux techniques de conservation
- Mesures visant à s'assurer que les femmes bénéficient sur un pied d'égalité d'emplois décents dans l'économie verte
- Suivi et évaluation de l'impact des politiques environnementales et des projets d'infrastructure durable sur les femmes et les filles
- Autre, veuillez préciser :
- Aucune des propositions ci-dessus

32. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour intégrer les questions de genre dans les politiques et les programmes de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience face aux changements climatiques et aux aléas environnementaux ?

Dans votre rapport descriptif, présentez un maximum de trois exemples concrets, en précisant notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés, et en fournissant des liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également fournir des informations concernant les mesures prises pour des groupes spécifiques, qui sont énumérés à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé de sélectionner des mesures spécifiques dans la liste ci-dessous :

- Appui à la participation et au leadership des femmes, notamment celles touchées par des catastrophes, dans l'élaboration des politiques, des programmes et des projets de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience climatique et environnementale
- Renforcement de la base de données probantes et de la sensibilisation à la vulnérabilité disproportionnée des femmes et des filles face aux conséquences des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes environnementales
- Dans les contextes de catastrophe, promotion de l'accès des femmes à des services tels que les paiements de secours et les régimes d'assurance et d'indemnisation en cas de catastrophe naturelle
- Adoption ou renforcement de lois et de politiques favorables à l'égalité des sexes dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience

climatique et environnementale (p. ex., lois applicables en cas de catastrophes qui tiennent compte de la vulnérabilité des femmes dans ces situations)

- Autre (veuillez préciser) :
- Aucune des propositions ci-dessus

Section 4 : Institutions et processus nationaux

33. Veuillez décrire la stratégie nationale ou le plan d'action de votre pays en matière d'égalité des sexes : nom du plan ou de la stratégie, période couverte, priorités, financement et alignement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les cibles de l'ODD 5.

Dans votre rapport descriptif, présentez un résumé des objectifs, des cibles et des actions prioritaires, notamment la population cible, le budget, l'avancée de la mise en œuvre, en fournissant des liens pour obtenir des informations complémentaires. Veuillez également fournir des informations concernant les mesures prises pour des groupes spécifiques, qui sont énumérés à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé si votre pays dispose d'un plan d'action ou d'une stratégie nationale valide en faveur de l'égalité des sexes (OUI/NON). Si OUI, le plan d'action ou la stratégie nationale ont-ils été chiffrés et des ressources suffisantes ont-elles été allouées au budget actuel pour leur réalisation ? (OUI/NON)

34. Veuillez décrire la manière dont votre pays contrôle la part du budget qui est investie dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (budgétisation tenant compte des questions de genre), en précisant une estimation de cette part.

Dans votre rapport descriptif, veuillez fournir, dans la mesure du possible, des informations et des données ventilées sur les ressources allouées à des domaines critiques spécifiques du PAB, ainsi qu'une analyse des réalisations et des défis rencontrés pour faire en sorte que les budgets tiennent compte des questions de genre (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé si votre pays contrôle la part du budget national qui est investie dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (OUI/NON) et/ou, dans le cas des pays donateurs, la part de l'aide publique au développement (APD) qui y est attribuée (OUI/NON/Non applicable).

35. Quels mécanismes formels sont en place pour permettre aux différentes parties prenantes de participer à la mise en œuvre et au suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ?

Dans votre rapport descriptif, veuillez présenter les mécanismes et processus participatifs existants pour la mise en œuvre et le suivi du PAB et du Programme 2030, en précisant leur impact sur ces activités. Veuillez également décrire tout mécanisme en place pour garantir que les femmes et les filles issues des groupes marginalisés (énumérés à la question 3 ci-dessus) peuvent participer à ces processus et que leurs préoccupations sont prises en compte. (1 page maximum)

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé si des mécanismes participatifs sont en place pour la mise en œuvre et le suivi du PAB et du Programme 2030 (OUI/NON). Vous devrez également sélectionner, dans la liste ci-dessous, les parties prenantes ayant participé à ces activités au travers de canaux formels :

- Organisations de la société civile
- Organisations de défense des droits des femmes
- Milieu universitaire et groupes de réflexion
- Organisations confessionnelles

- Parlement/commissions parlementaires
- Secteur privé
- Système des Nations Unies
- Sans objet
- Autres acteurs, veuillez préciser :
- Aucune des propositions ci-dessus

Il vous sera également demandé d'indiquer si l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles sont considérées comme une priorité essentielle dans le plan national ou la stratégie nationale de mise en œuvre des ODD (OUI/NON).

36. Veuillez décrire la manière dont les parties prenantes ont contribué à la préparation du présent rapport national.

Dans votre rapport descriptif, les pays sont encouragés à décrire le processus participatif et à réfléchir aux contributions que les différentes parties prenantes ont apportées à l'élaboration du rapport national (1 page maximum).

37. Veuillez décrire le plan d'action et le calendrier de votre pays pour la mise en œuvre des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (dans le cas d'un État partie), ou des recommandations formulées dans l'Examen périodique universel ou issues d'autres dispositifs de défense des droits fondamentaux des Nations Unies et visant à lutter contre les inégalités de genre et la discrimination à l'égard des femmes ?

Dans votre rapport descriptif, précisez l'année à laquelle a eu lieu le dernier examen mené dans le cadre de la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ou de l'examen périodique universel et présentez les actions mises en place par votre pays pour mettre en œuvre les recommandations formulées (1 page maximum).

Section 5 : Données et statistiques

38. Quels sont les principaux domaines dans lesquels votre pays a fait le plus de progrès au cours des cinq dernières années en matière de statistiques relatives au genre au niveau national ?

Dans votre rapport descriptif, présentez un maximum de trois exemples concrets de mesures prises, en précisant notamment les objectifs et la portée des mesures, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés, et en fournissant des liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également fournir des informations concernant les mesures prises pour des groupes spécifiques, qui sont énumérés à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé de sélectionner des mesures spécifiques dans la liste ci-dessous :

- Adoption de lois, de règlements ou de programmes/stratégies sur les statistiques établissant les normes de production des statistiques sur le genre
- Mise en place d'un mécanisme de coordination interinstitutionnelle relatif aux statistiques sur le genre (p. ex., groupe de travail technique, comité interorganisations)

- Utilisation accrue de données sensibles au genre dans l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des programmes et projets
- Retraitement des données existantes (p. ex., recensements et enquêtes) en vue de produire davantage de données ventilées par genre et/ou de nouvelles statistiques sur le genre
- Réalisation de nouvelles enquêtes en vue de produire des informations de base au niveau national sur des sujets spécialisés (p. ex., enquêtes sur les budgets-temps, la violence fondée sur le genre, la propriété des actifs, la pauvreté, le handicap)
- Amélioration des sources de données administratives ou autres pour combler les lacunes en matière de données relatives au genre
- Élaboration de produits de connaissance sur les statistiques relatives au genre (p. ex., rapports utilisant un format convivial, notes d'orientation, documents de recherche)
- Mise au point d'une base de données centralisée en ligne et/ou d'un tableau de bord sur les statistiques relatives au genre
- Renforcement des capacités en vue de favoriser l'utilisation des statistiques relatives au genre (p. ex., formations, séminaires sur l'appréciation des statistiques)
- Autre, veuillez préciser :
- Aucune des propositions ci-dessus

39. Au cours des cinq prochaines années, quelles sont les priorités de votre pays concernant le renforcement des statistiques nationales relatives au genre ?

Dans votre rapport descriptif, expliquez brièvement quelles sont ces priorités et citez quelques exemples de projets envisagés (2 pages maximum).

Dans le questionnaire en ligne, il vous sera demandé de sélectionner trois priorités dans la liste ci-dessous :

- Élaboration de lois, de règlements ou de programmes/stratégies sur les statistiques pour la promotion des statistiques relatives au genre
- Mise en place d'un mécanisme de coordination interinstitutionnelle relatif aux statistiques sur le genre (p. ex., groupe de travail technique, comité interorganisations)
- Utilisation accrue de données sensibles au genre dans l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des programmes et projets
- Retraitement des données existantes (p. ex., recensements et enquêtes) pour produire davantage de données ventilées par genre et/ou de nouvelles statistiques sur le genre
- Réalisation de nouvelles enquêtes en vue de produire des informations de base au niveau national sur des sujets spécialisés (p. ex., enquêtes sur les budgets-temps, la violence fondée sur le genre, la propriété des actifs, la pauvreté, le handicap)
- Utilisation accrue ou amélioration des sources de données administratives ou autres pour combler les lacunes en matière de données relatives au genre
- Élaboration de produits de connaissance sur les statistiques relatives au genre (p. ex., rapports utilisant un format convivial, notes d'orientation, documents de recherche)
- Mise au point d'une base de données centralisée en ligne et/ou d'un tableau de bord sur les statistiques relatives au genre
- Institutionnalisation des mécanismes d'échange entre utilisateurs et producteurs
- Renforcement des capacités statistiques des utilisateurs pour accroître l'appréciation statistique et l'utilisation des statistiques sur le genre (p. ex., formations, séminaires d'appréciation statistique)
- Autre, veuillez préciser :

- Aucune des propositions ci-dessus

40. Quels indicateurs spécifiques au genre⁷ votre pays utilise-t-il en priorité pour le suivi des progrès vers la réalisation des ODD ?

Dans votre *rapport descriptif*, présentez les principaux défis auxquels vous faites face dans le cadre de la collecte et de la compilation des données sur ces indicateurs.

Dans le *questionnaire en ligne*, il vous sera demandé d'indiquer si votre pays dispose d'indicateurs nationaux destinés au suivi des progrès vers la réalisation des ODD (OUI/NON) et le cas échéant, du nombre d'indicateurs dont il dispose, du nombre d'entre eux étant spécifiques au genre, et si la collecte et la compilation de données sur ces indicateurs spécifiques au genre a déjà été entamée (OUI/NON).

41. Quels critères de ventilation⁸ sont régulièrement utilisés dans le cadre des enquêtes principales de votre pays ?

Dans votre *rapport descriptif*, détaillez les progrès réalisés ces dernières années en ce qui concerne la ventilation des données, expliquez pourquoi certains critères de ventilation ont pu être privilégiés par rapport à d'autres, et présentez les potentiels obstacles qui empêchent, dans votre pays, de procéder à une ventilation plus précise des données collectées lors des enquêtes principales.

Dans le *questionnaire en ligne*, il vous sera demandé de sélectionner, dans la liste ci-dessous et selon le contexte national, les critères de ventilation régulièrement utilisés par votre pays :

- Situation géographique
- Revenus
- Sexe/genre
- Âge
- Éducation
- Situation matrimoniale
- Origine ou appartenance ethnique
- Statut migratoire
- Handicap
- Orientation sexuelle
- Religion
- Autres caractéristiques pertinentes dans le contexte national
- Aucune des propositions ci-dessus

⁷ Le terme « indicateurs spécifiques au genre » fait référence aux indicateurs qui impliquent explicitement une ventilation par sexe et/ou font référence à l'égalité des sexes comme objectif sous-jacent. Par exemple, l'indicateur relatif à la cible 1 de l'ODD 5 s'intéresse au pourcentage de pays disposant de systèmes pour suivre la part de budget public directement allouée à des programmes et à des politiques de promotion de l'égalité des sexes (l'objectif sous-jacent étant ici la promotion de l'égalité des sexes). Ce terme désigne également les indicateurs dont le titre fait directement référence aux femmes et aux filles en tant que population cible (voir ONU-Femmes, *Traduire les promesses en actions : l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. New York, 2018).

⁸ Critères figurant dans la résolution A/RES/70/1, auxquels s'ajoutent les informations relatives à l'éducation, à l'état matrimonial, à la religion et à l'orientation sexuelle.

Section 6 : Conclusion et prochaines étapes

Dans votre rapport descriptif, présentez les principaux points à retenir de cet examen (1 à 2 pages), y compris vos réflexions concernant :

- *Les enseignements que votre pays a pu tirer du processus d'examen et la manière dont il compte les appliquer pour poursuivre la mise en œuvre du PAB et du Programme 2030 ; les futurs défis que votre pays est susceptible de rencontrer dans le cadre de ses efforts en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles ;*
- *Les actions prioritaires à entreprendre pour accélérer la mise en œuvre du PAB et du Programme 2030, notamment dans le cadre de la Décennie d'action pour le développement durable.*

* * *